

CONFLITS DANS L'AIR

COMMUNIQUÉS DE SECTION - ROISSY-CDG



CDG en mutation

JEUDI DERNIER, L'ORGANISME A TENU UN COMITÉ TECHNIQUE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ET A PU IDENTIFIER CLAIREMENT LES GRANDES ORIENTATIONS QUI ATTENDENT LES ICNA DE CDG POUR LES PROCHAINES ANNÉES. LA MUTATION DE CDG SERAIT-ELLE ENFIN EN MARCHÉ ?

Petit rappel: qu'est-ce qu'un CT?

Le comité technique est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services : y sont examinées notamment les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, à la formation...

C'est donc dans cette instance que l'organisme et ses services présentent les grandes visions et impulsions voulues par ses derniers, et qui s'appliquent ensuite à l'ensemble des agents de CDG.

Concernant le service exploitation, les thèmes abordés étaient primordiaux pour remettre CDG en ordre de marche. Il est en effet crucial de remettre enfin les personnels opérationnels au centre du jeu.

GT Critères

Après l'émoi suscité par les commissions de nomination CT/CA de fin 2014, l'administration a, à plusieurs reprises, réuni un GT avec les OS pour réfléchir à la mise en place d'une nouvelle procédure de nomination aux fonctions CDQ/CT/CA.

L'administration souhaitait effectivement que l'ancienneté ne soit plus le seul critère pris en compte, du moins pour les fonctions CT et CA, et qu'il soit possible de définir des pré-requis et attendus sur ces fonctions ainsi que des critères sur lesquels les agents sont retenus.

Lors de ces GT, le SNCTA a fortement combattu les demandes de l'administration, qui souhaitait un système où elle aurait pu choisir qui elle voulait, afin d'aboutir à une procédure qui soit acceptable pour tous. Si nous comprenions le souhait de l'administration de pouvoir juger si un candidat est prêt ou non à tenir la fonction sur laquelle il postule, il a en revanche été toujours hors de question pour nous de mettre en place une procédure qui aboutisse à un classement -autre que la séniorité- des candidats aptes au poste.

La nouvelle procédure doit donc à présent permettre aux membres de la commission, en fonction des critères mis en place, de définir quels candidats sont considérés comme prêts à tenir la

fonction CT ou CA. La liste des candidats proposés est ensuite établie parmi ces agents prêts, en fonction de la liste de séniorité établie et du nombre de places disponibles. Le processus d'affectation dans les équipes a lieu dans un deuxième temps et est effectué par la sub contrôle en coordination avec les agents retenus.

Refonte du GT Capa

Le GT Capa traite depuis sa création des évolutions de capacité sur la plate-forme de CDG. Dans le cadre de la feuille de route CDG2020 et des ambitions fixées par la DSNA, l'organisme rejoint désormais la vision du SNCTA qu'elles doivent être pilotées par des analyses techniques rigoureuses.

Le GT sera donc constitué des chefs QSS et CTL ou leurs représentants, d'un représentant du pôle ATFCM, d'un représentant PTR, de 2 CA, de 6 CT et des chefs de projet nécessaires. Le pilotage et l'animation de ce groupe de travail seront assurés par le chef du Service Exploitation.

Concernant les chefs de l'approche et les chefs de tour, il sera fait appel chaque année à des candidatures pour un mandat de deux ans. Les experts CA et CT seront donc renouvelés par moitié chaque année.

La première version de l'administration ne prévoyait de faire appel qu'à l'expertise de 2 CT. Le SNCTA est intervenu pour porter ce nombre à 6, et en a profité pour faire délimiter clairement les champs d'action du GT capa et celui du PTR.

Ce nouveau GT Capa aura donc à charge de fournir des avis d'experts quant aux capa MANEX, calibration, SIAE, projets CDG2020, etc... alors que le PTR gèrera les événements ATM ponctuels.

Feuille de route CDG2020

C'est la révolution majeure qu'attendaient tous les contrôleurs : comment et quand mettre en œuvre une feuille de route qui semble si loin des besoins et de l'expertise opérationnelle. L'organisme a fourni un début de réponse intéressant : tous les projets définis seront préalablement repositionnés en face des problématiques de hausse de performance en termes de sécurité et d'environnement. La capa n'est plus l'outil directeur, ni le but



recherché : on veut faire de CDG une référence, en replaçant les problématiques opérationnelles au centre des évolutions, et en reléguant à l'arrière-plan les bénéfices hypothétiques des compagnies ou d'ADP.

Comment ? Les projets seront désormais transverses (outils, méthodes de travail, airspace design et réglementation) et non cloisonnés, et tous les services ou subdivisions travailleront de concert à l'animation de comités auxquels participeront des experts. Charge ensuite à l'organisme de faire la synthèse des projets, d'assumer les prises de décision et de partager l'information.

Ces idées novatrices et réellement enthousiasmantes pour les ATC seront détachées de toute décision sur les effectifs, qui resteront pilotées par l'organisme en concertation avec les représentants des personnels.

RECAT

Suite aux nombreux comités de suivi RECAT, et aux différentes propositions du SNCTA, l'organisme ne cesse de revoir sa copie pour que ce changement, majeur et dimensionnant, ne se fasse pas au détriment des ICNA. Les dernières grandes évolutions formulées et retenues concernent un renforcement de la formation des formateurs, la mise en place d'un QCM de formation sur la recatégorisation et une hausse de la durée des simulations : le SNCTA réclame une formation qualifiante pour tous et non un énième apprentissage sur le tas.

Le SNCTA a attiré l'attention sur le risque d'avoir 3 lettres sur 6 en commun dans les deux systèmes de norme. Avec une formation qui pourrait anticiper de deux mois la mise en service, la confusion systémique entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature représente à la fois un frein à l'apprentissage et un risque élevé de désorientation en position. Au regard des problématiques de sécurité qui en découlent, et dont il reconnaît

qu'elles n'ont pas été prise en compte, l'organisme accepte de chiffrer le coût financier d'un changement de lettres des nouvelles catégories.

Création GT Effectif/TDS

Suite à une question diverse du SNCTA sur le manque de cadrage des équipes à 9 mini (plusieurs vacations en dessous de 10 ayant déjà eu lieu en octobre, novembre et décembre), l'organisme annonce la création d'un GT Effectif/TDS qui s'ouvrira en janvier pour une durée de 3 mois.

Ces réflexions auront pour but de couvrir les problématiques actuelles d'effectif en équipe, pour à terme remettre à plat le patch TDS temporaire mis en place pour un an... en 2012.

L'organisme assume de faire également une prévision d'effectif à 2 ans (avant la mise en place de SYSAT) : même si cela paraît normal, c'est un concept novateur pour l'administration et nous devons nous réjouir qu'elle délaisse la politique de l'autruche et adopte cette vision à moyen terme.

Le mandat de ce GT sera donc de cadrer le fonctionnement en équipe de 13, d'établir un bilan RH d'ici à 2018, de mettre fin au patch TDS temporaire, de résoudre la problématique du passage en examens des stagiaires au vu des effectifs et du document d'homologation (en opposition au recyclage dirigé voulu par le SE).

Ambitieux, le chef d'organisme souhaite également lister dans ce GT les évolutions de type "expé RH" socialement accompagnées, envisagées dans le cadre des négociations protocolaires qui viennent de s'ouvrir. Nous l'avons cependant mis en garde : nous ne mettrons rien en oeuvre qui ne soit pas borné nationalement. Il est hors de question que ce GT devienne le laboratoire d'un savant-fou et qu'on ne fasse rien par ailleurs : si les négociations durent ou n'aboutissent pas, il faudra que d'autres solutions, conformes au dispositif réglementaire, soient mises en oeuvre.

Le SNCTA se félicite de ces annonces qui sont un début de réponse aux enjeux qui attendent les ICNA de CDG.

Le SNCTA apprécie d'avoir été enfin entendu sur les nombreux sujets évoqués à travers nos publications RECAT - Critères - GT Capa - Vision de CDG - Instruction - Procédure d'examen. Cela prouve que notre travail constitue une vraie force de (contre)-proposition à CDG et qu'il est possible d'entrer dans une nouvelle ère de développement de la navigation aérienne.

Néanmoins, nous resterons vigilants quant à l'application de ces dispositions pour que l'organisme n'oublie pas de garder ses personnels au centre des préoccupations face aux lobbies des compagnies et de l'autorité aéroportuaire. L'expertise des contrôleurs doit prévaloir aux caprices de nos partenaires.

Renforcez notre poids et adhérez au SNCTA : www.sncta.fr/adherer-au-sncta

